

VERSION LATINE

Rapport établi par Catherine Klein

Tous les sages sont libres.

I. 33. Laudetur vero hic imperator aut etiam appelletur aut hoc nomine dignus putetur. Imperator quo modo, aut cui tandem hic libero imperabit, qui non potest cupiditatibus suis imperare. Refrenet primum libidines, spernat voluptates, iracundiam teneat, coerceat avaritiam, ceteras animi labes repellat, tum incipiat aliis imperare cum ipse inprobissimis dominis dedecori ac turpitudini parere desierit. dum quidem iis oboediet, non modo imperator sed liber habendus omnino non erit.

Praeclare enim est hoc usurpatum a doctissimis, quorum ego auctoritate non uterer, si mihi apud aliquos agrestes haec habenda esset oratio. cum vero apud prudentissimos loquar, quibus haec inaudita non sint, cur ego simulem me si quid in his studiis operae posuerim perdidisse. –dictum est igitur ab eruditissimis viris nisi sapientem liberum esse neminem.

34. Quid est enim libertas. Potestas vivendi ut velis. Quis igitur vivit ut vult nisi qui recta sequitur, qui gaudet officio, cui vivendi via considerata atque provisa est, qui ne legibus quidem propter metum paret sed eas sequitur et colit quod id salutare esse maxime iudicat, qui nihil dicit, nihil facit, nihil cogitat denique nisi libenter ac libere, cujus omnia consilia resque omnes quas gerit ab ipso proficiscuntur eodemque referuntur, nec est ulla res quae plus apud eum polleat quam ipsius voluntas atque iudicium. cui quidem etiam quae vim habere maximam dicitur, Fortuna ipsa cedit, si, ut sapiens poeta dixit, «Quis ea cuique fingitur moribus». Soli igitur hoc contingit sapienti, ut nihil faciat invitus, nihil dolens, nihil coactus.

35. Quod etsi ita esse pluribus verbis disserendum est, illud tamen et breve et confitendum est, nisi qui ita sit adfectus esse liberum neminem. Servi igitur omnes improbi, servi. Nec hoc tam re est quam dictu inopinatum atque mirabile. Non enim ita dicunt eos esse servos ut mancipia, quae sunt dominorum facta nexu aut aliquo jure civili. sed si servitus sit, sicut est, oboedientia fracti animi et abjecti et arbitrio carentis suo, quis neget omnes leves, omnes cupidos, omnes denique improbos esse servos.

II. 36. An ille mihi liber cui mulier imperat, cui leges imponit, praescribit, jubet, vetat quod videtur, qui nihil imperanti negare potest□nihil recusare audet□ Poscit, dandum est□ vocat, veniendum□eicit, abeundum□minatur, extimescendum. Ego vero istum non modo servum sed nequissimum servum, etiam si in amplissima familia natus sit, appellandum puto.

Cicéron, *Paradoxa stoicorum*, V

La moyenne des copies, établie à 9,24/20, est une moyenne tout à fait honorable pour le concours de l'agrégation externe de lettres classiques□toutefois elle recouvre des notes très disparates□33 copies sur 355 (environ 10%), obtiennent une note comprise entre 0,5/20 et 5/20□extrêmement faibles, ces copies concernent des candidats manifestement trop peu préparés et révèlent avant tout une ignorance inquiétante des structures élémentaires de la langue latine ; d'autres, en revanche, suscitent l'admiration des correcteurs par la qualité de la traduction, notamment par la pertinence de certaines «trouvailles□. La meilleure copie obtient une note de 18/20.

Le nombre de candidats ayant composé cette année en version latine est inférieur à celui des sessions 2003 et 2004, mais la moyenne de l'épreuve est supérieure de 0,75 point, comme le montre le tableau suivant□

Année	Nombre de copies	Moyenne des copies
2003	424	8,56
2004	413	8,59
2005	350	9,24

Il est manifeste que les candidats ont été plus à l'aise dans la traduction d'un texte de prose, qui plus est de Cicéron, auteur qui leur est généralement familier, que dans celle d'un texte poétique.

Le texte qui était proposé aux candidats cette année comprend 369 mots, nombre qui, selon les usages du concours (environ 300 mots), indiquait aux candidats attentifs que la version n'était pas particulièrement difficile mais que la longueur pouvait constituer une pierre d'achoppement. Or, sur les 375 copies, une vingtaine de traductions ne sont pas achevées. Et trop de candidats, vaincus par le temps, ont perdu des points précieux pour avoir omis, dans la précipitation finale, de recopier des mots, voire des phrases entières, ou avoir été contraints à traduire au fil de la plume le dernier paragraphe, accumulant ainsi faux-sens et contresens. Doit-on rappeler que le bon candidat est aussi celui qui sait gérer le temps de l'épreuve et garder quelques minutes pour relire sa copie ?

Le texte est extrait des *Paradoxes de Stoiciens, Paradoxa stoicorum*, rédigés par Cicéron en avril 46 (ils prennent donc place avant le corpus philosophique proprement dit). Cicéron s'y applique à démontrer les principaux paradoxes de la philosophie stoïcienne que l'*honestum* est le seul bien, que la vertu suffit au bonheur, ou encore, que le sage seul est libre. Précisons que ce petit opuscule, que Cicéron dédie à Brutus, loin d'être un exercice gratuit, apparaît en réalité comme une analyse des causes morales de la guerre civile.

Si le sens global de l'extrait est assez facile à saisir, le titre donnant la ligne directrice, certains passages demandent une étude particulièrement fine et l'emploi d'un vocabulaire abstrait varié impose une traduction précise.

Nous rappellerons aux candidats (à la suite de nos collègues universitaires qui les préparent, mais la répétition en ce domaine est sans doute utile) quelques principes dont la mise en œuvre, sinon suffisante, est du moins nécessaire pour assurer une bonne traduction :

1. Plusieurs lectures attentives du texte latin, avant de s'engager dans le maniement du dictionnaire et la traduction proprement dite, sont toujours fructueuses sur le plan lexical, on pouvait ainsi repérer l'importance d'un vocabulaire relevant du registre moral, la présence de termes concernant un même champ sémantique (*prudens, sapiens, doctus, eruditus*) sans pour autant être des synonymes, les récurrences, par exemple de *imperator* et *imperare*, dans le premier et le dernier paragraphe, et surtout la répétition des adjectifs *liberi* et *servi*, dont on pouvait alors penser qu'elle était signifiante.

Lors de ces lectures préalables, on observe également certaines structures grammaticales □ on notait dans l'extrait l'emploi de l'interrogation, présente dès les premières lignes du paragraphe 33, et surtout dans l'ample période du paragraphe 34 ("*Quis igitur...moribus*" ?). Or, dans de trop nombreuses copies, la prise en compte de la modalité interrogative s'est estompée dans le cours de la traduction, pour resurgir avec la ponctuation finale du paragraphe □

Une lecture soigneuse conduira aussi, surtout dans un texte philosophique, à souligner les connecteurs logiques ou temporels qui contribuent à structurer le raisonnement □ ils étaient nombreux dans le texte de Cicéron □ *Laudetur vero, Refrenet primum, Dum quidem, Praeclare enim est, cum vero*, etc. □

2. S'interdire les traductions qui n'ont pas de sens dans le contexte ! Evidence s'il en est □

On ne le répétera jamais assez, pas plus qu'en français, un texte latin n'est absurde □ Il est donc vain, sous prétexte qu'on ne découvre pas le sens d'un groupe de mots, voire d'une phrase, d'en donner une traduction dont on sait qu'elle n'est pas recevable, dans l'espoir, irraisonné, que quelques termes traduits littéralement seront pris en compte par les correcteurs : le ou les contresens, voire le non-sens, sont inévitables !

Nous mentionnerons seulement les confusions grossières, reposant sur une analyse erronée, du fait d'une maîtrise insuffisante de la langue latine ou tout simplement d'une étourderie □ dans la phrase □ *qui ne legibus quidem propter metum paret* (paragraphe 34), on a fait venir la forme *paret* □ du verbe *parare*, bien que le verbe des relatives précédentes, qui sont sur le même plan, soit à l'indicatif □ ou encore, dans le même paragraphe, la forme *salutare*, dans la subordonnée □ circonstancielle causale □ (*colit*) *quod id □ salutare esse maxime judicat*, est perçue comme l'infinitif du verbe *saluto, as, are*, alors qu'il existe un adjectif *salutaris, is, e*, en l'occurrence ici attribut du pronom *id*. Dans le paragraphe 35, la simplicité de la phrase, □ *Servi igitur omnes improbi, servi*, a été déroutante pour certains candidats qui ont commis un barbarisme grossier en voyant dans le mot *servi* une première personne du parfait de l'indicatif de *servire*. Et que dire de l'analyse morphologique de l'adjectif *improbi* comme une forme de génitif □ (*esclaves*) *d'un pervers* □ Quelques lignes plus loin, la traduction de □ *Servitus*, dans la subordonnée □ *si servitus sit ... □ boedientia fracti animi ...*, a perdu tout sens lorsqu'on a identifié le terme à nouveau comme une forme du verbe intransitif *servio, is, ire*,

itum, quand un peu de méthode et de rigueur intellectuelle aurait conduit le candidat à chercher dans le dictionnaire une autre possibilité et à découvrir le nom *servitus, utis, f.*

3. L'épreuve de version latine est un exercice de traduction française

Les meilleures copies sont celles qui, outre une fort bonne compréhension du sens, ont trouvé les expressions et tournures françaises les plus pertinentes, dussent-elles, dans certains cas, être quelque peu infidèles à la lettre latine

Les correcteurs ont toujours valorisé dans la note finale attribuée à la copie ce que nous appellerons les «trouvailles». Nous citerons la traduction de *animi labes* par *noirceurs de l'âme*, d'*agrestes* par *rustres*, de *quibus haec inaudita non sint*, par *qui ne sont pas sans avoir entendu...*, de *si quid... posuerim perdidisse*, par *d'avoir, en pure perte, consacré...*, de *ab ipso proficiscuntur eodemque referuntur* par l'idée de *point de départ et d'arrivée* ou de *source et d'aboutissement*, de *ut*, dans le groupe *ut mancipia*, par *au même titre*.

Les correcteurs ont également apprécié que le candidat rende compte de la place des mots, quand cela était possible, par exemple des substantifs compléments d'objet direct dans la phrase *Refrenet primum libidines, spernat voluptates, iracundiam teneat, coerceat avaritiam, ceteras animi labes repellat...*

La ponctuation doit aussi être l'objet de tous les soins un seul candidat a su prendre le risque (si mesuré) de transformer la ponctuation du premier paragraphe et, comme il se doit après des subjonctifs d'ordre, a osé mettre un point d'exclamation après l'énumération des subjonctifs *refrenet, spernat, repellat, incipiat*

4. Doit-on enfin rappeler combien il est choquant, dans un exercice littéraire, de corriger **des fautes d'orthographe ou de grammaire**, quelle qu'en soit la cause (méconnaissance de la langue ou effet de la précipitation) ? Les correcteurs ont déploré trop de fautes d'orthographe lexicale (par exemple la traduction répétée du verbe *refrenet* par *réfreiner*), et surtout grammaticale : la conjugaison du subjonctif imparfait est certainement à revoir pour de nombreux candidats Quant à la syntaxe, la correction en est bien évidemment attendue, en toute partie de la copie des candidats donnent même des traductions qui font contresens, sans aucun doute à leur insu ainsi, à la fin du paragraphe 33, en dépit d'une perception

manifestement juste du sens, des copies ont été sanctionnées, faute d'un emploi convenable de la négation française *non* et du groupe *non seulement... mais encore*, le correcteur ne pouvant comprendre sans ambiguïté que la négation portait à la fois sur *imperator* et *liber*.

5. Les oublis sont tous sanctionnés, et aucun n'échappe aux correcteurs □ **De même pour les imprécisions.** Une forme de pluriel doit en général être prise en compte comme telle en français □ on doit être vigilant à traduire précisément les temps et modes verbaux □ les formes de subjonctif initiales (*laudetur, appelletur, putetur*) ne pouvaient être rendues par des indicatifs présents ; *desierit* a trop peu souvent été identifié comme un futur antérieur, *oboediet* comme une forme d'indicatif futur □ quant aux nombreux superlatifs (*inprobissimis, doctissimis, prudentissimos, eruditissimis, etc.*), leur sens et leur portée ont été appauvris ou modifiés, quand on les a traduits comme des adjectifs au degré zéro ou des comparatifs.

Ces principes essentiels étant rappelés, nous ferons quelques commentaires sur chacun des paragraphes de l'extrait du *Paradoxe V* de Cicéron (paragraphes 33 à 36).

Le paragraphe 33 pose les termes du paradoxe □ le vrai maître, ce n'est pas le commandant en chef, l'*imperator*, (terme qui, notons-le, ne peut renvoyer, à l'époque de Cicéron, à l'empereur), mais celui qui maîtrise ses passions (*cupiditatibus suis imperare*). Il importait donc de bien rendre la valeur injonctive du subjonctif initial □ *laudetur*, même si la forme interrogative en rendait plus délicate la traduction. Le groupe *Imperator quo modo* de la seconde phrase vient appuyer le paradoxe et exige une traduction forte □ *Commandant en chef, comment* □ Les subjonctifs de la troisième phrase ne répondent pas directement aux questions rhétoriques précédentes mais précisent les comportements qui conduisent à la maîtrise de soi □ il s'agit de réfréner ses pulsions [on différencie *cupiditates* (*les désirs violents, les passions*), *de libidines* (*les désirs déréglés, les envies effrénées*), ou *de voluptates* (*les plaisirs*)], toutes *maîtresses d'une parfaite indignité* (*inprobissimis dominis*, expression développée par les deux termes abstraits plus généraux et apposés à *dominis* □ *dedecori ac turpidini*). Rappelons que le substantif □ *avaritia* est un faux ami qui désigne rarement *l'avarice* (sauf chez Plaute et Térence, très rarement chez Cicéron) mais le plus souvent, *l'avidité*. L'emploi important d'un vocabulaire de la domination et de la sujétion pour renvoyer à des réalités différentes (sociales ou morales) constitue aussi la difficulté de ce paragraphe □ *imperator* (*employé 2 fois*), *imperare* (*employé 3 fois*), *parere, oboedire*.

La fin du paragraphe 33 conduit, par ellipse, à un glissement de sens, de l'idée du pouvoir à celle de la liberté : si l'on admet que l'homme libre est celui qui est maître de ses sentiments, alors seul le sage est libre (comme le dit le titre) « *nisi sapientem liberum esse neminem* » et c'est ce thème qui va être ensuite développé, de façon assez redondante. Pour souligner l'aphorisme (on attendait l'emploi d'un présent de généralité pour traduire *esse*, en dépit du verbe principal au passé- *dictum est* -), Cicéron s'appuie sur l'autorité des *doctissimi* : il importait de bien identifier *praeclare* comme un adverbe portant sur *usurpatum* et non, en créant un barbarisme grossier, comme un adjectif de genre neutre. *Usurpare* (*se servir, employer*, dans sa première acception) renvoie à l'activité des *doctissimi* qui ont *évoqué, professé, traité, exposé, développé*... Cicéron prend des précautions oratoires, sans toutefois éviter une certaine fausse modestie : « *quid in his studiis operae posuerim perdidisse*, phrase dans laquelle le terme *operae* est un complément de *quid* (sur le modèle *quid novi*).

Le paragraphe 34 explicite en quoi consiste la liberté du sage. C'est le second paradoxe : la liberté est *potestas vivendi ut velis, le pouvoir de vivre selon son libre-arbitre* ; mais cet homme libre, c'est celui qui sait s'imposer des contraintes. L'ensemble du paragraphe est constitué d'une longue période dépendant du groupe principal : « *quis igitur vivit ut vult* (remarquable par les allitérations et assonances), est développée une succession de subordonnées relatives dont la traduction française, quelle qu'en fût la forme, devait souligner sans ambiguïté qu'elles étaient sur le même plan, même pour la dernière : « *cui quidem etiam...* ». Quant à *cedit*, c'est une forme de *cedere, céder* (et non de *cadere, tomber*). La sentence poétique : « *quis ea cuique fingitur moribus*, (*ce sont ses propres mœurs qui façonnent à chacun sa fortune*), a été péniblement traduite : *suis* est un déterminant possessif à rapporter à *moribus*, *ea* est la reprise anaphorique de *Fortuna* et *cuique*, en milieu de phrase, est le datif du pronom *quisque, chacun*. La dernière phrase du paragraphe, particulièrement simple, a pourtant été source de difficulté : *Soli*, dans le contexte, ne peut être que le datif de *solus, a, um* (dont nous rappelons qu'il se décline comme *unus, a, um*) et, bien qu'épithète de *sapienti*, il en est disjoint pour être mis en valeur en position initiale.

Le paragraphe 35 s'ouvre sur le relatif de liaison *Quod*, sujet de la subordonnée complétive infinitive *ita esse*, alors que le démonstratif *illud*, sujet de la proposition principale : « *illud tamen et breve et confitendum est*, annonce la seconde proposition infinitive de la phrase qui lui est apposée : « *esse liberum neminem*. Après cette première phrase, longue et quelque peu embarrassée, qui, dans sa partie finale, fait écho, presque dans les mêmes termes, à la fin du

paragraphe 33 (*nisi qui ita sit adfectus esse liberum neminem*), une proposition particulièrement concise (*Servi igitur omnes inprobi, servi*) introduit, comme un contrepoint, une réflexion sur l'esclavage (autre façon de varier le traitement du paradoxe) sont esclaves ceux qui ne se rendent pas maîtres de leurs passions (les termes *cupidos* et *inprobos* nous renvoient au paragraphe 33 et en particulier à l'expression *inprobissimis dominis dedecori ac turpidini parere*). Cicéron souligne le caractère paradoxal de sa formulation c'est moins l'idée (*Nec hoc tam re est*) que la formulation (*quam dictu*) qui est *déroutante (inopinatum)* et *étonnante (mirabile)*. Cicéron précise le genre de servitude dont il parle ce n'est pas de l'esclavage social dont il s'agit (*mancipium* renvoie à la chose acquise en toute propriété, et par suite à l'esclave) mais d'un type d'esclavage moral, la soumission (*oboedientia*) aux passions au nom *animi*, employé au génitif, se rapportent trois participes qui le qualifient *fracti, abjecti* et *caerentis*. Dans le contexte, on comprenait qu'à la fin du paragraphe, dans la subordonnée complétive infinitive, *servos* était attribut des trois groupes sujets *omnes leves, omnes cupidos, omnes denique inprobos* (et non l'inverse).

Le paragraphe 36 ne devait pas occasionner de difficulté à un candidat qui avait bien géré jusque-là le temps imparti à l'épreuve. Précisons simplement que le second terme du paragraphe, *ille*, est l'antécédent des relatifs *cui* et *qui* que la proposition *nihil recusare audet*, peut être analysée comme une incise ou mieux, comme une subordonnée relative (sur le même plan que *qui nihil...potest*), mais que, dans les deux cas, le sujet, non exprimé, renvoie bien au pronom *ille*. On ne rappellera jamais trop la nécessité de mettre en réseau de signification les phrases entre elles au sein d'un même paragraphe dans le contexte, s'agissant des groupes juxtaposés de la seconde phrase, tous construits de façon parallèle, le premier verbe, qui désigne un acte tyrannique, *poscit, vocat, eicit, minatur*, a pour sujet la femme, et le second, qui renvoie à une soumission servile (*dandum est, veniendum, abeundum, extimescendum*), a pour sujet l'époux mentionné au début du paragraphe (*ille... qui mulier imperat*).

Selon un usage désormais établi, nous proposons pour finir **une traduction du passage**, exemple, sans autre ambition, de ce qu'il était possible de faire aux candidats. Cette traduction intègre par ailleurs plusieurs de leurs "trouvailles".

Traduction

«B3. Qu'on loue ce commandant en chef, ou qu'on l'appelle même ainsi ou qu'on le juge digne de ce titre commandant en chef, comment cela ou à quel homme libre, enfin, commandera cet homme, qui ne peut commander à ses propres passions Qu'il réprime d'abord ses envies effrénées, qu'il rejette les plaisirs, que sa colère, il la maîtrise, qu'il contienne son avidité, que toutes les autres noirceurs de son âme, il les repousse Qu'il commence alors à commander aux autres quand lui-même aura cessé d'obéir à ces maîtres d'une parfaite indignité que sont le déshonneur et la turpitude mais en vérité, tant qu'il leur obéira, on ne devra absolument pas le considérer comme un commandant en chef, pas même comme un homme libre.

Voici, en effet, ce qui a été clairement développé par les gens les plus instruits, dont je ne convoquerais pas l'autorité si je devais tenir ces propos devant des rustres mais puisque je m'adresse à des hommes éminemment compétents, qui ne sont pas sans avoir entendu parler de ces idées, pourquoi feindrais-je, si j'ai consacré tant soit peu de peine à ces études, de l'avoir dépensée en pure perte Les hommes les plus savants ont donc dit que nul n'est libre sinon le sage.

34. Qu'est-ce en effet que la liberté Le pouvoir de vivre selon son libre-arbitre. Qui donc vit selon son libre-arbitre si ce n'est celui qui suit le droit chemin, qui se réjouit d'accomplir son devoir, qui a examiné et prévu le cours de sa vie, qui, pas même aux lois, n'obéit par crainte, mais qui les suit et les respecte parce qu'il juge que c'est l'attitude la plus salutaire, qui ne dit rien, ne fait rien, ne pense rien enfin, sinon de son plein gré et librement, dont toutes les décisions et toutes les entreprises trouvent en lui-même sa source et son aboutissement, sur qui rien n'a plus de poids que sa propre volonté et son propre jugement, et qui plus est, devant qui s'incline aussi la Fortune même, elle qui passe pour détenir un très grand pouvoir, s'il est vrai, comme l'a dit le poète dans sa sagesse, que « ce sont ses propres mœurs qui façonnent à chacun sa fortune C'est donc au sage seul qu'il échoit de ne rien faire malgré lui, rien dans l'affliction, rien par contrainte.

35. Qu'il en soit ainsi, il faudrait assurément le développer en plus de mots cependant, voici une affirmation brève, et il faut l'admettre : personne n'est libre si ce n'est l'homme qui est ainsi disposé. Esclaves donc, tous les gens sans vertu, oui esclaves Et c'est moins l'idée que la formulation qui est déroutante et étonnante. En effet, on ne dit pas qu'ils sont esclaves au même titre que des choses acquises en toute propriété, devenues biens des maîtres par contrat de vente ou par quelque acte de droit civil mais si la servitude est, comme elle l'est, la soumission d'une âme brisée, ravalée et privée de son libre-arbitre, qui pourrait nier que tous

les hommes frivoles, tous les hommes cupides, bref tous les hommes sans vertu sont esclaves☐

36. Est-il vraiment libre, dites-le moi, celui à qui une femme commande, impose ses lois, prescrit, ordonne, défend ce qui lui chante, celui qui, si elle lui donne des ordres, ne peut rien refuser, qui n'ose rien repousser☐ Elle exige, il faut donner, elle appelle, il faut venir☐ elle chasse, il faut s'en aller☐ elle menace, il faut être dans la crainte. Pour moi, ce triste personnage, c'est non seulement le titre d'esclave qu'il faut lui donner, mais d'esclave de la plus basse engeance, même s'il est né dans une très grande famille.☐

Ce rapport, nous l'espérons, aura souligné les exigences réelles de l'épreuve de version latine au concours externe de l'agrégation de lettres classiques. Nous souhaitons que les candidats y trouvent surtout un encouragement à pratiquer régulièrement l'exercice, notamment en temps limité, et à maîtriser, avec patience et volonté, toutes les richesses et subtilités de la langue latine. Alors, au-delà des contraintes de la préparation du concours, ils atteindront le plaisir que procure la lecture familière des grands textes de la littérature latine, assurance sans aucun doute d'une bonne réussite à cette épreuve, assurance aussi de réussite ultérieure dans l'enseignement des langues anciennes auquel la plupart se destinent.

